

Privilège

gens-là ont aussi le droit d'être représentés s'ils choisissent démocratiquement leurs représentants à la Chambre des communes tant et aussi longtemps que nous sommes des citoyens de ce pays.

Monsieur le Président, au cours des derniers mois, nous avons assisté à des tentatives délibérées de remettre en question et de mettre en doute la légitimité des députés de cette Chambre qui ne partagent pas la vision centralisatrice de certains, la vision confédérative d'autres. Monsieur le Président, on a commencé à essayer de déterminer le fait qu'il y avait de bons Canadiens et de moins bons Canadiens. Je n'accepterai pas, monsieur le Président, que notre institution puisse remettre en question le droit de siéger sans pour autant que l'on fasse un examen de conscience collectif.

Monsieur le Président, les précédents de cette Chambre remontent à bien longtemps. Et la dernière fois que l'on a remis en question le serment de quelqu'un, c'est celui de Louis Riel. Et ceux et celles qui aujourd'hui répètent ce qu'ils ont fait à Louis Riel à l'époque devraient se rappeler jusqu'à quel point l'histoire a jugé sévèrement les adversaires, et surtout les assassins de Riel.

Monsieur le Président, dans cette Chambre, Joseph Howe a siégé au nom de la Nouvelle-Écosse. Quand je vois le député du Cap-Breton qui hier s'«émoustifait» à dire que l'on n'avait presque pas le droit de siéger ici, il devrait se rappeler que Joseph Howe, comme député anti-fédéraliste, siégeait ici. Il devrait se rappeler que plusieurs députés ont siégé aussi dans la Chambre provinciale de la Nouvelle-Écosse.

• (1510)

Ce n'est pas le Québec qui a commencé à remettre en question la Fédération canadienne, monsieur le Président. Dès 1867, les Néo-Écossais remettaient en question la valeur de la Fédération.

Et aujourd'hui, quand on vient prétendre que c'est sans précédent, on manque de perspective historique et on manque surtout de respect pour la démocratie.

Monsieur le Président, je vous parlais de Louis Riel; il a été élu en cette Chambre en 1873 et en 1874; et finalement, en 1874, monsieur le Président, on l'a évincé de cette Chambre malgré le fait qu'il ait prêté serment.

Quand on parle de la violation du serment d'allégeance, monsieur le Président—et je ne voudrais pas vous relire *Beauchesne*—mais je pense que les seuls exemples qu'on ait eus dans le passé, c'est en 1940 quand Fred Rose fut élu à la Chambre des communes et qu'il a été, par la suite, reconnu coupable d'espionnage à la suite de procès qui se sont déroulés en 1946.

Monsieur le Président, si un des membres de ce groupe politique, de ce groupe parlementaire a violé la Constitution du Canada, a violé la Loi du Parlement ou a violé le Code criminel, que les députés qui sont prêts à porter des accusations le fassent immédiatement! Autrement, monsieur le Président, ces députés, comme celui de Burin—Saint-Georges hier, manquent tout simplement de courage. Ils font des prétentions, ils disent qu'ils sont prêts à voter pour. . .

M. le Président: J'hésite à faire une interruption, mais. . . J'accepte avec une certaine préoccupation la position de l'honorable député de Shefford, comme j'accepte également les termes plus généraux de l'histoire de notre pays, parce que l'honorable député a touché avec une certaine clarté des situations qui se sont produites dans le passé et qui sont similaires.

Toutefois, je pense que le sujet de ma décision est très clair. Après tout, j'ai entendu l'honorable député de Parkdale—High Park de même que l'honorable député de Shefford. Mais il y a aussi quelques autres députés qui ont probablement la même question de privilège. Peut-être serait-il possible pour l'honorable député de Shefford de me donner une explication ou peut-être même une suggestion quant à la meilleure manière pour la Présidence d'entendre les autres points, car s'il s'agit des mêmes points, il n'est probablement pas nécessaire d'avoir un argument extensif.

L'honorable député de Shefford a la parole.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je peux admettre votre interruption, mais par contre, j'en étais tout juste à mon introduction.

Vous nous demandez de nous instruire sur le serment d'allégeance; je fais ma recherche, je me prépare et aujourd'hui, monsieur le Président, je veux vous faire bénéficier, vous et nos collègues, du fruit de nos recherches.

Monsieur le Président, je vais certainement rappeler à cette Chambre les précédents, parce qu'on sait qu'on vit dans une Chambre où les précédents sont l'essentiel en matière de droit parlementaire.

Monsieur le Président, je vous parlerai. . .

M. le Président: Encore une fois, j'accepte la position de l'honorable député de Shefford. Mais j'ai une question. L'honorable député de Shefford a clairement présenté un argument qui est très précis, très intéressant, très historique, mais j'ai une question. Est-ce qu'il est nécessaire, pour la Présidence, avec l'argument qu'apporte l'honorable député de Shefford, d'entendre le même argument encore et encore cet après-midi?

M. Lapierre: J'y arrive, monsieur le Président, j'y arrive! Justement, monsieur le Président, je voulais vous